

## Pour la sécurité du portefeuille des actionnaires Adecco

### Limite d'augmentation des salariés



**0% d'augmentation générale**

**0,7% d'augmentation au « mérite »**

**(Ou plus si vous pouvez négocier avec votre manager et surtout  
s'il veut bien négocier avec vous)**

**Si vous trouvez cela injuste rejoignez-nous !**

**Votre site internet CSE est enfin disponible !**

**➔ <https://cseakkodis.fr/> ➔**

## Points clefs du CSE des 27 et 28 février

### ▪ E-mails Akkodis

**ATTENTION** lisez les, même si vous êtes en mission. Ne ratez pas les formations obligatoires (code de conduite Adecco, deepfake...). Si vous ne les faites pas, cela peut conduire à des sanctions ! Vous pouvez les faire sur votre temps de travail. Si votre client s'y oppose, alors passez par votre manager.

### ▪ Inter-Projets

Si vous êtes confrontés aux problématiques suivantes :

- vous êtes sur un projet AKR et on vous refuse le télétravail alors que tous les participants sont à distance
- on vous convoque en réunion en agence pour un atelier pendant lequel chacun travaille en silence devant son PC
- vous êtes victime de remarques inappropriées d'un manager : "mais toi, quelle est ta valeur ajoutée pour Akkodis ?"

**Notre DRH s'engage à remonter nos points en CODIR (comité de direction), COMEX (comité exécutif), à faire des rappels aux managers (mais refuse d'informer le CSE en copie). Il s'engage à intervenir directement auprès des managers que nous nommerons.**

### ▪ Ordre De Mission (ODM)

- Vous devez avoir un ODM, même si vous êtes en Inter Projet sur un projet interne (AKR ou autre)
- Notre DRH confirme que les ODM doivent être communiqués avant la mission. Et pour les missions en grand déplacement, au moins une semaine avant.

### ▪ Grands Déplacements (GD)

- Votre manager doit vous communiquer les accords Akkodis qui concernent les GD et les frais et primes liés.
- NB : la politique de frais représente un minimum à respecter mais à vous de négocier de gré à gré avec votre manager lors de l'établissement de l'ODM. (Donc au moins une semaine avant, Cf. point précédent)


### ▪ Allaitement

vous disposez d'une heure par jour pour tirer votre lait, soit pendant votre temps de travail, soit en partant plus tôt pour le faire chez vous. (Cf. QVCT)

### ▪ Affection longue durée (ALD)

nous avons demandé à la direction de nous donner la procédure à suivre chez Akkodis pour aller à un rendez-vous médical. Elle découvre ce sujet et va se renseigner !

## Nos permanences

<b>Toulouse</b>	<b>Cœur Défense</b>	<b>Guyancourt</b>
Tous les mardis & tous les jeudis 12h-14h	Tous les jeudis	Tous les mardis
<b>Belfort</b>	<b>Lyon</b>	<b>Le Creusot</b>
Tous les lundis 12h30-14h	Tous les mercredis	Tous les mercredis 14h-16h
<b>Bordeaux</b>	 <p>d'autres à venir</p>	
Tous les mardis 12h-13h30 : Espace repas 13h30-17h : box n°2 - 1er étage		

D'autres lieux de permanences vous seront communiqués avec les informations nécessaires pour venir nous rencontrer dans votre agence la plus proche.

**NE RESTEZ PAS ISOLÉS**  
**N'ATTENDEZ PAS D'ÊTRE EN DANGER**

### PRENEZ CONTACT



cgtakkodis@gmail.com



06 67 95 74 61  
07 66 07 19 35



Discord  
des salariés



Permanences  
syndicales



Linked in



## Les sessions découvrir la CGT, ça continue !

Vous ressentez le besoin d'être informés par un syndicat qui défend historiquement les salariés, vous n'adhérez pas aux choix, aux méthodes et à la politique d'Akkodis. Vous pouvez nous rencontrer et découvrir ce qu'est la CGT Akkodis lors d'une session Découvrir la CGT en distanciel.

Cliquez sur le qr-code pour connaître les dates des prochaines sessions et pour vous inscrire si vous le souhaitez.



Site internet de  
la CGT Akkodis



06 67 95 74 61  
07 66 07 19 35



@cgt-akkodis



cgtakkodis@gmail.com

**CGT-AKKODIS.FR**

Serveur discord  
de la CGT Akkodis





# BULLETIN D'ADHÉSION

Grace à ce bulletin vous pouvez adhérer à la CGT Akkodis et à ses valeurs.

Pour adhérer à la CGT Akkodis envoyez ce bulletin accompagné d'un RIB et du mandat SEPA signé si vous optez pour le prélèvement automatique à : [cgtakkodis@gmail.com](mailto:cgtakkodis@gmail.com)

Les informations ci dessous figurent sur votre bulletin de salaire.

Votre cotisation peut être déclarée aux impôts et chaque année nous vous fournissons un relevé fiscal, 66% de la cotisation peut être récupérée en crédit d'impôts.

Civilité :  M.  Mme

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Téléphone :

Mail perso :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Type de contrat (ex : CDI) :

Établissement (ex : Akkodis Digital Blagnac) :

SIRET :

Statut :  Cadre  Technicien  Employé

Date d'adhésion :

Montant cotisation (1% du salaire net mensuel) :

Fait à :

Le :

Signature :



## MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

**Veillez compléter tous les champs du mandat marqués : ★ et le signer**

Nota: Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Nom, Prénom et Adresse du Débiteur : ★

IBAN

2	2	5	5	11	2
Pays	Clé	Bank/Etabl	Guichet	Compte	Clé RIB

 ★

BIC

 ★

Identifiant Créancier SEPA (ICS) :

Référence Unique du Mandat (RUM) :

À :

Le :

 ★

Signature :

Nom et Adresse du Créancier

CGT AKKODIS  
263 rue de Paris - Case 421  
93514 MONTREUIL Cedex - FRANCE

En signant ce mandat vous autorisez le créancier ci-dessous à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier ci-dessus.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passé avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification prévus aux articles 38 et suivants de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés